Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20260630-30062026_DEL53-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
QUEBRIAC

5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC – Téléphone 02 99 68 03 52

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU

Séance du 30 JUIN 2026 – 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT SIX,** le **TRENTE JUIN à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire.
Date de la convocation : 23 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de votants : 18
Présents : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, GERMAIN Vincent, BEQUET Philippe, LEMARCHAND Sylvia, FONTAINE Cyrile, HOCHET Marylène, MORAND Estelle, CROCHET Pierre, JÉHANNIN Pierre, GUIHARD Samuel, GAMBLIN Julien, GALLI Pierre, LEBRETON Angélique, LE MERDY Charlotte, FLEURY Valérie, LEHUGER Marine, MÉAL Sandrine, CARLIER Mathieu (arrivé à 19h50).
Absents excusés : Mme SIMONNEAU Angèle
Secrétaire de séance : Mme Estelle MORAND.

30.06.2026-DEL53 ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (2026-2032)

Madame le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Madame le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix POUR, décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Madame le Maire.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Le Maire, Marie-Madeleine Gamblin.

